

## Les réclamations peuvent se régler de deux (2) façons

### Païement de la somme due

#### Salarié payé par dépôt direct

- Ajuster la paie du salarié selon la somme due
- Acheminer au Comité paritaire les pièces justificatives démontrant le paiement de la réclamation au NET (Copie du registre de paie ou bulletin de paie)

#### Salarié payé par chèque

- Chèque libellé au nom de chacun des salariés
- Chèque au montant de la somme due au NET
- Acheminer au Comité paritaire les chèques accompagnés des bulletins de paie démontrant les déductions à la source
- Le Comité paritaire en fera remise au salarié.

### Demander l'annulation de la réclamation avec documents justificatifs

- Fournir les documents justificatifs démontrant que les motifs et les montants de la réclamation ont déjà été rectifiés ou découlent d'une erreur de saisie ou d'omission de saisie, de calcul, etc.,
- Acheminer au Comité paritaire les documents justifiant l'annulation demandée
- La liste des documents pertinents à fournir se trouve au verso de ce document

**Veillez inscrire le(s) numéros de réclamations applicables ainsi qu'une copie de la réclamation annotée, indiquant le détail des items payés et/ou annulés lors de l'envoi des documents justificatifs**

Adresse: @: [rmp-reclamation@cppisrq.ca](mailto:rmp-reclamation@cppisrq.ca)



7450, boul. Les Galeries d'Anjou, bureau 490, Anjou, QC H1M 3M3

## AIDE-MÉMOIRE

### Païement des réclamations

- ✓ **Vous devez rapporter les montants payés aux salariés sur votre prochain rapport mensuel dans la section «Gages supplémentaires».**

Cet ajustement doit être inscrit :

- ▶ Selon l'objet correspondant à la réclamation reçue;
  - ▶ Cocher la case ajustement;
  - ▶ Inscrire 0 dans la case heures (Sauf si la réclamation fait état de nouvelles heures à rapporter);
  - ▶ Utiliser la date de l'objet inscrite sur la feuille : État récapitulatif des réclamations par salarié;
  - ▶ Inscrire le montant de l'ajustement tel qu'inscrit sur : État récapitulatif des réclamations par salarié;
- ✓ Le prélèvement s'ajustera en conséquence sur le RMP.
  - ✓ La pénalité de 20% prévue à l'article 22c) de la Loi sur les décrets de convention collective pourrait s'appliquer dans les deux types de réclamations : automatisé (A) et manuelle (M). Cette information vous sera confirmée par l'inspecteur au dossier.

#### **LDCC**

**Art 22. c)** recouvrer de l'employeur professionnel qui viole les dispositions d'un décret relatives au salaire une somme égale à 20% de la différence entre le salaire obligatoire et celui qui a été effectivement payé;

- ✓ La vérification et la révision des réclamations par le Comité paritaire sera effectuée lors de la réception complète de tous les documents justificatifs exigés et/ou du paiement des sommes dues.
- ✓ **Merci de respecter ces informations lors du traitement des réclamations.**
- ✓ **Voir le document Réclamation – Document à transmettre pour justifier l'annulation d'une réclamation**